



Saint Martin Valmeroux, le 25 mars 2020

Chers concitoyens,

L'Etat a prévu de nouvelles modalités de gestion municipale au regard de l'urgence et du contexte particulièrement anxiogène pour les prochaines semaines. Avec mes adjoints, nous assumerons cette responsabilité jusqu'à la date fixée par l'Etat, vraisemblablement jusqu'au 2ème tour des municipales.

Dans l'attente, **dès lundi 16 mars**, les agents de la collectivité ont contacté les personnes âgées et isolées pour garder une bienveillance nécessaire en pareille circonstance. Il en sera ainsi régulièrement, le temps que nous sortions de cette crise. En même temps, **une permanence téléphonique est maintenue en mairie du lundi au vendredi et, mes adjoints et moi-même demeurons disponibles pour les Saint Martinois face à cette épreuve.**

Les gestes barrières demeurent le seul rempart face à la pandémie, avec le confinement qui permettra de réduire la propagation du virus. Les agents, à la voirie, aux bâtiments et à l'eau interviendront si nécessaire en cas d'urgence. A l'école, la garderie fonctionne uniquement pour les enfants des professionnels de santé afin qu'ils puissent travailler en toute sérénité.

Les marchés sont désormais interdits, ainsi que toute forme de rassemblement. **Les commerçants peuvent cependant faire des livraisons à domicile** auprès des personnes en difficulté pour se déplacer, en prenant, bien évidemment les dispositions nécessaires, notamment le respect des gestes barrières.

En ces temps difficile, je vous demande de respecter les consignes sanitaires pour la sécurité de tous. Prenez soin de vous.

Martial MEYDIEU,
Maire de ST Martin Valmeroux

Courrier de la préfecture du CANTAL du 19 mars 2020 :

Objet :URGENT - Report de l'installation des conseils municipaux

"Mesdames et Messieurs les Maires du Cantal,

Mesdames et Messieurs les Préfets sont destinataires du message suivant de Mme Jacqueline Gourault, ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, et de

M. Sébastien Lecornu, ministre auprès de la ministre, chargé des collectivités territoriales :

"Nous vous avons adressé mardi soir une circulaire relative à la tenue des premiers conseils municipaux visant à élire les maires et leurs adjoints, en application des dispositions légales en vigueur, pour tirer les conséquences du premier tour de l'élection municipale, quand il a permis de constituer le conseil municipal dans son intégralité.

Toutefois, consulté aujourd'hui sur le risque sanitaire qu'emportait de telles réunions, le président du conseil scientifique a estimé que ces conditions, même aménagées, n'étaient plus réunies à cette heure et qu'il était préférable de reporter l'installation des conseils municipaux définitivement élus à l'issue du premier tour.

Aussi, vous veillerez à informer immédiatement l'ensemble des communes afin que les conseils municipaux programmés à partir de demain vendredi soient ajournés.

Le projet de loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 fixera les modalités de continuité des exécutifs locaux en maintenant en fonction les maires et adjoints en fonction au 15 mars jusqu'au 15 mai, date à laquelle le gouvernement remettra au Parlement un rapport, fondé sur une analyse du comité national scientifique ; le comité national scientifique se prononçant sur l'état de l'épidémie de covid-19 et sur les risques sanitaires attachés à la tenue du second tour et de la campagne le précédant, ainsi que sur la possibilité d'installer les conseils municipaux.

Une fois les conditions sanitaires réunies, les conseils municipaux élus à l'issue du premier tour pourront être installés et élire leurs nouveaux exécutifs dans les délais les plus brefs."